

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2018

✓ Inauguration de la CHANAZ le 30 juin 2018

Elus	Présences	Elus	Présences
Roger FENET	X	Marie-Christine CHANEL	Excusée
Claude GUY	X	Laurent TISSOT	X
Claude BRENDEL	X	Sabine RUY	X
Jean-Marie DAVI	X	Claire-Marie VAILLOUD- DAUMAS	Excusée – pouvoir S. RUY
Sophie CHAPUIS	X		
Jeannine MASNADA	Excusée – pouvoir R. FENET	Pascal GROSBON	X
Bernard JANODY	X	Bruno BOUILLOUX	Excusé – pouvoir à P. GROBON
Jean-Louis GENTET	X	Magali PERNELET	X

Jean-Louis GENTET a été désigné secrétaire de séance.

1 - Approbation comptes rendus du conseil municipal des 26 avril et 3 mai 2018

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les comptes rendus du conseil municipal des 26 avril et 3 mai 2018

2 - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B)

- Conseil de communauté du 28 mai 2018

- Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2017 : 1ere année pleine post-fusion, taux de réalisation du budget investissement de 60 % et à 72 % si on comptabilise les restes à réaliser, DGF bonifiée et diminution du FPIC, soit une augmentation des recettes de 3.5M€. Bénéfice de la fusion : permet d'obtenir une Capacité d'autofinancement brute de 10.6 M€ en 2017.
- Capacité de désendettement de la collectivité de 4 ans (bon ratio contre 5.6 ans en 2016)
- Bilan des acquisitions et cessions 2017
- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Drom pour le City stade : 52 000 € (dans le cadre de la reconduction jusqu'en 2020 des décisions des ex communautés de communes)
- Avancement de grade : un objectif de taux de promotion 100 % pour l'ensemble des grades
- Approbation rapport d'activité de la ZAC Cadran (récapitulation des aménagements effectués depuis 8 ans initiés au départ par CAP3B) – 80 % des terrains seront commercialisés à fin 2018
- Affectation du produit de la taxe de séjour 2017 : 250 000 € + reliquat de 306 207 € (Office du tourisme et autres politiques d'attractivités des territoires)
- Participation financière à hauteur de 40 000 € à l'évènement Couleurs d'Amour qui débutera avec l'inauguration le 7 juillet 2018
- Adhésion au dispositif Chéquier Jeunes 01 pour la Base de Loisirs La Plaine Tonique
- Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC) : représentant au comité de pilotage Alain MATHIEU, maire de Jasseron
- Transports : diverses conventions partenariales signées entre la Région, Département et CA3B – maintien de l'existant en matière de transport public – pour les transports scolaires, participation des familles aux frais de dossier (20 €).

- Conférence des Maires du 11 juin 2018

Transfert de la compétence eau et assainissement en janvier 2019 (pas de modification pour la commune, l'assainissement est géré par SOGEDO jusqu'à la fin du contrat). Délégués : élus communautaires obligatoirement.

- Conseil en Energie Partagé (CEP) :

Les élus étaient conviés à une réunion d'information le mardi 5 juin dernier présentée par l'ALEC 01. Ce service s'inscrit dans le cadre des démarches Plan climat et « Territoire à énergie positive » de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse. Le Conseil communautaire a validé le 11 décembre 2017, l'accompagnement des communes volontaires sur une durée de 3 ans (renouvelable).

L'adhésion permet de bénéficier de la compétence d'un conseiller spécialiste de l'énergie.

Ce service vise notamment à optimiser les contrats d'énergie, informer sur les financements et subventions mobilisables, analyser les dysfonctionnements et identifier les actions prioritaires sur les bâtiments. Une charte CEP définit les modalités de fonctionnement. La commune garde la maîtrise des travaux préconisés par le CEP, deux types d'actions sont proposés :

- des actions communes à l'ensemble des collectivités
- des actions à la carte adaptées aux besoins.

La participation communale à ce service s'élève à 0,20 €/hab/an, cette somme devrait être récupérée par les économies d'énergie réalisées.

Un « élu référent » et un « agent référent » de la commune sont à désigner. Ils seront les interlocuteurs du conseiller CEP, pour la récolte de données et le suivi de l'opération.

La première année sera consacrée au pré-diagnostic (connaissance du patrimoine : consommation, type d'énergie...). Les années suivant cet état des lieux, un suivi annuel des consommations est mis en place. Les actions personnalisées sont ponctuelles et choisies (pré-diagnostic divers, étude thermographique, accompagnement de travaux, adaptation des consommations à l'usage, analyse des dysfonctionnements...).

Le maire indique que sur la commune, à court terme, les conseils seraient utiles pour la rénovation du chauffage de la salle des fêtes.

➤ **Le conseil municipal, à l'unanimité, décide**

- **d'adhérer au service CEP**
- **approuve la participation de 0.20€/hab/an**
- **nomme Jean-Marie DAVI, comme « élu référent » et Ghislaine TOUSSAINT comme « agent référent ».**

- **Contrôle de conformité des autorisations d'urbanisme :**

Il s'agit, dans le cadre de service commun pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols, d'une prestation optionnelle dépendante de l'activité du service. La priorité sera donnée aux permis à enjeux, et permet de vérifier la déclaration d'achèvement des travaux. En cas de contestation, les agents instructeurs effectuant les contrôles devront être accompagnés d'un élu communal afin qu'ils puissent réaliser les constatations d'usage. Les frais liés à l'exercice de cette mission seront imputables aux communes au coût réel. Les tarifs sont les suivants : contrôle simple par un agent : 150 €, contrôle plus complexe par deux agents : 230 €.

Les communes peuvent solliciter l'intervention du service pour les DAACT (déclaration d'achèvement attestant de la conformité des travaux) déposées à compter du 1^{er} juin.

3 - Commissions communales

. Commission communication

- Date prochaine commission : 28 juin 2018 à 20h.
Communication sur les nouvelles entreprises

. Commission scolaire

- Conseil d'école du 6 juin 2018 :
Le remplacement des ATSEM se fera selon les disponibilités du personnel et sur décision de la mairie.
Les menus de la cantine sont proposés par notre prestataire Calitéo.
Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) : voir pour un système anti-intrusion adéquat dans l'école.
- Proposition d'ouverture de la garderie à compter de 7h15 à la rentrée 2018/2019 : une dizaine d'enfants concernés. La mise en œuvre se fera à titre expérimental de septembre jusqu'à la Toussaint (coût supplémentaire personnel/jour : 7.50 € - 1000 €/l'année scolaire).

La commission souligne que l'on a une bonne équipe d'enseignants, elle propose pour les remercier de leur investissement de faire un cadeau de fin d'année scolaire aux 8 enseignants. Les élus valident la proposition.

. Conseil Municipal d'Enfants :

- Sortie Sénat : modalité de règlement du transport

Le coût du transport en TGV pour 8 enfants et 7 adultes est de 1 279.80 €. La commission propose de prendre en charge le billet de train des enfants et de trois accompagnateurs.

- Des panneaux avec pictogrammes ont été réalisés par les enfants pour sensibiliser les propriétaires sur les déjections canines. 5 affiches ont été installées dans le village (bibliothèque, tennis, maison médicale, le long de la Reyssouze, jeux des petits).

. Commission voirie

- Aménagement de la Chanaz : les travaux sont pratiquement terminés. Une quille sera installée pour empêcher l'accès aux véhicules. La réunion de fin de chantier se déroulera le jeudi 21 juin.

- Réunion de la Commission le 28 juin à 18h en présence de Yannick Galland (Ecluses) : le système mis en place est plutôt satisfaisant. Le radar pédagogique sera positionné entre les 2 écluses afin de confirmer l'effet positif de cette mise en place.

- Marquages par la société BRAM sur routes, chemins, passage piétons, dents de requin, zébras et bande de résine gravillonnée devant la mairie (aide à l'orientation) : 833 €HT - Traçage parcours vélo au skate parc pour un montant de 690 €HT. Cet aménagement plait beaucoup, les enseignants l'utilisent également.

. Commission animation

Fête du village du 30 juin à la Chanaz : dernière ligne droite dans l'organisation générale (mise en place du site, tenue des jeux).

Inauguration du site à 19 h – présence des officiels :

- Rachel MAZUIR
- Sylvie GOY-CHAVENT
- Jean-Luc EMIN, maire de Druillat
- Eric THOMAS (représentant Jean-François DEBAT).

. Commission environnement développement durable

- L'Extinction de l'éclairage public : ne sera pas opérationnel de suite, notre prestataire devant intervenir sur les coffrets.

- Réunion Syndicat de la Reyssouze le 17 mai à Montrevel : nouvelle pratique de gestion des espaces verts. Il est nécessaire de faire de la pédagogie auprès des habitants.

Après signature de la Charte Zéro Pesticide, un affichage sera réalisé sur certaines zones dans le village.

. Jumelage :

Voyage de Pentecôte à Hackenheim : Une quarantaine de participants. Très bien organisé. Des visites intéressantes.

4 - Finances :

- Etat des restes à recouvrer au titre des factures de cantine, garderie et TAP : la commune possède le listing des familles redevables. Le montant des factures impayées représente :

- 6 500 € pour 2016 et 2017
- 2 150 € pour le 1er trimestre 2018.

Le suivi des encaissements est géré par la trésorerie.

Il est possible d'interdire l'accès à l'inscription à partir du logiciel de réservation pour la prochaine rentrée. Cela demandera aux parents de prendre contact avec la mairie pour inscrire leur(s) enfant(s) en cantine et garderie.

Sur la dernière facture il a été demandé aux parents de vérifier s'ils étaient à jour des paiements de l'ensemble des factures garderie, TAP et cantine.

5- Administration générale

▪ SIEA : modification des statuts

La Chambre Régionale des Comptes et la Préfecture ont rappelé en 2016 et 2017 au SIEA qu'en vertu du principe d'exclusivité, qui a pour conséquence de dessaisir intégralement les communes sur les compétences transférées à un EPCI, il convenait de mettre un terme aux cofinancements autres que ceux afférents à la compétence électrification rurale. Sont visés les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication pour lesquels, jusqu'à présent, les communes votaient des participations (fonds de concours) imputées sur leur budget en dépenses d'investissement.

Cette participation aux travaux devra donc désormais faire l'objet d'une modulation de la contribution des membres concernés, en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le syndicat ou encore de leur localisation, dans le cadre du vote des statuts.

Le Comité Syndical, lors de sa réunion du 13 avril 2018, a validé le principe d'une modification des statuts du SIEA afin de prendre ce nouvel élément en considération.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 6 - Budget – Comptabilité - de la phrase suivante :

«Les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le Syndicat.

Les modalités en seront définies par le comité syndical».

La cotisation spécifique « travaux » sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget de la commune. Calculée sur le montant HT des travaux, elle fera l'objet d'un appel de fonds de 85% du montant à charge de la commune après la signature du plan de financement (contre 100% pour les fonds de concours.

➤ **Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification statutaire ci-dessus.**

En ce qui concerne la fibre, la livraison est prévue fin 2018 pour la ZA et en 2020 pour la commune, ce qui permettra aux habitants de souscrire un abonnement.

5- Urbanisme

Dossiers déposés depuis le dernier conseil :

- **Aucun permis de construire**

- **Déclarations préalables**

- GUEUDRET Jérôme – route de la Vavrette : Clôture
- NEVERS Florent – chemin des Teppes : Panneaux photovoltaïques
- GACIA Jacques – chemin de la Balette : Abri voiture

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

- GATUZO – impasse du pré de la Garde
- SCI la Renaissance /HMR

6- Questions diverses

- Vol de matériel dans les locaux des ateliers communaux : 2 tronçonneuses, une débroussailleuse, un taille haie et un souffleur – préjudice : 3 640 € - remboursement assurance : 1 756 €
- Modification simplifiée du PLU en relation avec le projet du Hameau de la Reyssouze : Réunion du 15/05/2018 avec Agnès DALLY-MARTIN.
- Déploiement réseau de téléphonie mobile : lieu dit « Les Bordes »
- Culturiosités : réunion à la Tranclière pour la 4è édition du 9 au 26 mai 2019 – concert d'ouverture à Certines – Clôture à Tossiat – Thème tryptique avec Voix-voie-vois . il est envisagé une ballade gourmande entre TOSSIAT et JOURNANS– Budget 4 000 € financé par CA3B.
- Le city stade a été vandalisé (graffitis, peinture de la clôture abimée)
- Il est demandé de noter de façon plus lisible la fermeture de la poste
- Lutte contre l'ambrosie : une exposition de 7 panneaux sera mise en place pour la fête de l'école arrachage le 20 juillet
- Réunion calendrier des fêtes jeudi 13 septembre
- Réunion avec les nouveaux habitants à prévoir à l'automne.

- **Date prochain conseil : 5 juillet 2018 à 19 heures** (heure à confirmer).

La séance est levée à 23 heures